

Diplomatie de défense et printemps arabe

Les nouveaux enjeux de la présence française dans le Golfe persique

CDT ANNE DE LUCA, PHD*

« Les faits nous obligent à prendre en considération une “ère arabo-musulmane”, nouvelle et une crise structurelle qui sera longue et imprévisible¹ ».

L'année 2011 a été marquée par la vague des printemps arabes qui a fait basculer plusieurs régimes. Véritable cygne noir, cette rupture n'a pas été anticipée par les pays occidentaux qui doivent ainsi réviser leur lecture de cet espace géopolitique². Les forces agissantes libérées par ces différents soulèvements populaires ont et continuent de transformer une société que l'on croyait figée. La France, particulièrement bien implantée dans le monde arabe, est confrontée à ce repositionnement de sa politique extérieure. À cet égard, la diplomatie de défense qu'elle a conduite auprès des pays du Golfe persique (I) mérite d'être examinée à la lumière de tous ces événements (II). Sans aucun doute, la présence française dans cette région du monde prend aujourd'hui un nouveau relief à la faveur des mouvements contestataires qui secouent les gouvernements arabes.

État des lieux de la diplomatie de défense dans le Golfe

La France peut se targuer d'un solide ancrage dans l'espace stratégique que représente le Golfe persique : cela tient pour beaucoup à une diplomatie traditionnellement très active dans le monde arabe. Ce dynamisme se vérifie dans des secteurs aussi divers que l'enseignement supérieur et la culture : ainsi, l'implantation de l'université Paris-Sorbonne à Abu Dhabi et l'ouverture prochaine du Louvre Abu Dhabi, participent à la diffusion d'un *soft power* français dans la région³. Le domaine de la défense et de la sécurité constitue également un champ de coopération au fort potentiel.

*Le commandant Anne de Luca de l'armée de l'Air française (Docteur en droit et titulaire d'un master 2 en droit musulman) est chef de la Division Études et Rayonnement – CESA (École militaire Paris). Elle a occupé des postes d'enseignement et de recherche à l'université de Perpignan (2000-2005). Ses thèmes de recherche portent sur l'islamologie, le terrorisme aérien et le droit des conflits armés. De 2008-2010, elle a enseigné à l'École de guerre..

Le Golfe persique Un espace stratégique dans le monde arabe

Le Golfe persique est un espace stratégique à bien des égards : en termes d'approvisionnement énergétique d'abord, près de 65 pourcent des réserves mondiales prouvées en pétrole et 40 pourcent en gaz (Iran et Irak compris) y sont concentrés. Outre ces ressources, les pays du Golfe persique affichent une insolente santé économique notamment grâce à un système bancaire fonctionnant sur des préceptes « chari'a compatibles » qui l'ont mis à l'abri des déconvenues de l'économie casino. Le PIB du CCEAG (Conseil de Coopération des États Arabes du Golfe) devrait ainsi atteindre deux trillions de dollars en 2020, ce qui en fait l'une des institutions régionales les plus prospères⁴.

Or, cet espace stratégique n'en demeure pas moins une région marquée par l'instabilité, les crises et un contexte sécuritaire en dégradation : menace des programmes nucléaires et balistiques iraniens, situation de crise au Yémen, insécurité persistante en Irak, tension avec le Pakistan et le conflit israélo-palestinien qui vient encore compliquer la donne. Autant de facteurs de risque qui précarisent la stabilité de la zone. Paradoxalement, ces facteurs représentent aussi des opportunités pour aider ces pays à développer leur outil de défense. Les pays du Golfe ont en effet la volonté de se doter de moyens militaires ambitieux face à ce contexte incertain. De plus, leur difficulté à dépasser des rivalités internes pour concevoir une architecture de sécurité et de défense commune, les oblige à dépendre des garanties de sécurité offertes par les grandes puissances extérieures. Un tel contexte explique la féroce compétition que se livrent les États-Unis et l'Europe de même que les Européens entre eux, pour se tailler la part du lion dans ce marché. Pour la France, l'enjeu est considérable car la clientèle du Golfe persique concentre depuis 1980 plus de la moitié des livraisons françaises d'armements.

La présence française dans le Golfe est somme toute assez récente puisqu'elle coïncide avec le retrait des Britanniques de la région en 1971. Présence discrète mais qui n'en fait pas moins de la France aujourd'hui l'un des premiers partenaires européens du CCEAG en matière de défense. Il ne faut pas pour autant minimiser la présence américaine et britannique qui demeurent des partenaires incontournables. Jusqu'à la première guerre du Golfe, la France est surtout implantée en Irak où elle développe une importante coopération dans le domaine de l'armement. Elle soutiendra ainsi l'Irak durant la guerre contre l'Iran (1980-1988).

La signature d'accords de défense avec plusieurs monarchies du Golfe dans les années 1990 marque un revirement de la diplomatie française dans cette zone⁵. La Fédération des Émirats Arabes Unis a peu à peu éclipsé l'Irak en nouant des liens étroits avec la France. La nouvelle diplomatie de défense se veut désormais beaucoup plus régionale et se démarque par une volonté politique forte d'assumer un rôle actif dans la sécurité des États du Golfe persique. Le défi est de taille dans cet espace largement imprégné de l'influence anglo-saxonne et américaine. Mais

la France dispose d'un bel atout dont elle entend bien se servir : une diplomatie traditionnellement reconnue pour sa fine connaissance du monde arabe, ses positions plus mesurées sur le conflit israélo-palestinien et les crises du Moyen-Orient. Forte de cet avantage, la France a quelques facilités pour nouer le dialogue avec les monarchies du Golfe persique et se présente en acteur crédible de la sécurité de la région⁶. Sous la présidence de Nicolas Sarkozy, la diplomatie française va clairement œuvrer en faveur d'un renforcement de la coopération de défense dans la région du Golfe. Le Livre Blanc de 2008 confirmera cet intérêt pour une zone qui figure au cœur de l'arc stratégique défini par ce dernier.

La diplomatie de défense ainsi mise en œuvre vise à consolider la sécurité régionale en luttant fermement contre toute forme de déstabilisation qui pourrait nuire aux intérêts français, telle que la prolifération. Pour la France, il s'agit tout autant de protéger ses sources d'approvisionnement énergétique que de profiter d'un marché aux possibilités considérables. En pratique, cela prend la forme d'exportations et de transferts de technologie industrielle de pointe mais aussi d'une contribution à la formation des élites locales.

Les diplomaties de défense à l'œuvre dans le Golfe persique

L'étude des accords de défense conclus avec les différents partenaires du Golfe conduit à parler non pas d'une diplomatie mais de plusieurs diplomaties de défense. En effet, les coopérations de défense entre la France et les États du CCEAG ne sont pas homogènes et varient au gré des relations politiques, économiques et commerciales. On peut ainsi distinguer deux types de partenaires : les partenaires privilégiés avec lesquels des accords de défense et/ou des contrats d'armement importants sont conclus (EAU, Qatar, Arabie Saoudite, Koweït) ; les partenaires dits périphériques, historiquement plus marqués par la tutelle britannique (Bahreïn, Oman).

1) Les partenariats privilégiés

La France entretient de longue date des liens avec le Koweït : l'accord conclu en 1994 est un accord militaire technique. Aujourd'hui, ce sont le Qatar et les EAU qui forment véritablement le pilier de la coopération de Défense de la France dans la région. La relation de défense franco-émirienne repose ainsi sur une coopération opérationnelle, d'armement et de renseignement, ainsi que sur une coopération structurelle de sécurité et de défense, parmi l'une des plus développées dans le Golfe. Les EAU ont ainsi acheté plus de la moitié de leur équipement militaire à la France tandis que le Qatar est équipé à 80 pourcent de matériels français. La coopération entre la France et les EAU est encadrée par des accords bilatéraux très contraignants, en ce sens qu'ils traduisent un fort engagement politique. Le premier signé en 1977, a été suivi en 1991 d'un accord de

coopération militaire et d'armement ; un accord de coopération le 18 janvier 1995 définit les modalités de la participation de la France à la défense des Émirats et les domaines de la coopération militaire bilatérale. Cet accord prévoit en outre des exercices communs aux trois armées. Le 15 janvier 2008, la France et les EAU signent un accord intergouvernemental fixant la création d'une implantation militaire française permanente sur le territoire des EAU. La portée stratégique de cette implantation est indéniable : elle renforce significativement la présence française dans cet espace très largement sous domination anglo-américaine. Enfin, un nouvel accord de coopération de défense est conclu le 26 mai 2009, entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement des Emirats Arabes Unis, pour actualiser l'accord de 1995 devenu obsolète⁷. Les diplomates français le décrivent comme « l'accord de défense le plus étroit, le plus contraignant jamais signé par la France⁸ ». Il existe ainsi une clause de sécurité prévoyant une réponse graduée à tout type de menace pouvant aller jusqu'à l'engagement des forces françaises si les intérêts vitaux des EAU étaient menacés⁹. Cet engagement révèle une volonté politique forte de la France d'être un acteur de premier plan de la sécurité des EAU. Cet accord vise également à formaliser la coopération en matière de formation et d'entraînement, d'exercices conjoints, et à consolider les débouchés pour nos industries de défense. Grâce aux divers contrats, le savoir-faire français rayonne à travers les avions de chasse *Mirage 2000-9*, les missiles *MICA*, les chars *Leclerc*, mais aussi les frégates furtives. La force aérienne reste le fer de lance des EAU grâce à ses capacités de défense de son espace aérien et d'attaque hors de ses frontières. L'armée de l'Air émirienne peut ainsi se targuer d'être l'une des plus modernes et des mieux équipées du Moyen-Orient.

Du côté de l'Arabie Saoudite, la coopération de défense comporte essentiellement une dimension opérationnelle et de soutien aux exportations d'armement¹⁰. L'Arabie Saoudite est ainsi le troisième client de la France en matière d'armement. Il semblerait que la présidence de François Hollande tende à remettre Riyad au centre de la politique étrangère française dans la région¹¹.

Si la France s'est hissée au rang de partenaire de premier plan des États du CCEAG, elle n'est pas pour autant parvenue à imposer une relation exclusive à ses cocontractants : la diplomatie des États du Golfe se caractérise par une diversification qui semble être l'expression d'une certaine méfiance¹². Ils ne souhaitent pas s'enfermer dans un partenariat qui créerait une dépendance trop marquée avec un état : il s'agit de faire de la stabilité de la région un bien commun en multipliant les contributeurs. Plutôt qu'un partenaire exclusif, ils font le choix de confier à plusieurs leur sécurité, faisant jouer ainsi la concurrence¹³. Cette logique de diversification va parfois jusqu'à doubler certaines coopérations.

2) *Les partenariats périphériques*

Les partenariats périphériques sont de faible niveau car contrés par les coopérations nouées avec les États-Unis et la Grande-Bretagne. Ainsi, la présence anglaise demeure encore très marquée à Oman ce qui explique une coopération assez modeste avec la France : il existe un accord intergouvernemental de coopération portant sur l'équipement de défense, signé le 2 juin 1989 entre la France et Oman, mais qui n'a jamais été mis en œuvre. La coopération prend la forme de quelques escales de marines, de contrats d'armement et d'exercices. Chaque année, l'exercice *Khanjar Hadd* réunit ainsi les marines nord-américaine, britannique et française. Enfin, quelques échanges ont lieu dans le cadre de la formation des élites (École de guerre, IHEDN...). Le sultanat d'Oman n'est pourtant pas dépourvu d'intérêt au plan stratégique puisqu'il représente un point d'appui maritime dans la Péninsule arabique. Ouvert sur le Golfe d'Oman et l'Océan Indien, il commande le détroit d'Ormuz et entretient de bonnes relations avec l'Iran. Mais pour l'heure, la France ne semble pas vouloir étendre son approche régionale de la coopération militaire à ce sultanat.

Quant au royaume de Bahreïn, l'accord de défense conclu en 2009, résulte de la volonté de la monarchie de créer une force de réaction rapide au sein de la Garde royale ; pour la France, il s'agit d'investir un domaine de coopération pour lequel les Britanniques ont perdu du terrain.

S'ils impliquent inégalement la France, ces divers accords contribuent tous à consolider sa présence dans la région du Golfe persique. On peut toutefois se demander si les révolutions arabes n'ont pas donné une nouvelle dimension à cette diplomatie de défense.

Printemps arabes Quelles conséquences pour la diplomatie de défense dans le Golfe persique ?

Par les diverses coopérations qu'elle a engagées, la France rayonne dans le Golfe persique et consolide ainsi son influence dans le monde arabe. Mais aujourd'hui, cette présence doit être appréhendée à travers la nouvelle cartographie dessinée par le Printemps arabe¹⁴. Les mutations profondes déclenchées par cette force contestataire sont encore à l'œuvre. C'est pourquoi, il est prématuré de conclure à la réussite ou à l'échec de ces révoltes. Face à la reconfiguration du monde arabe et à son issue incertaine, la France doit jouer un rôle à la mesure de son rang au Conseil de sécurité des Nations unies et de ses ambitions de puissance globale. Cela implique deux choses : pérenniser une implantation permettant de garder dans la région une parfaite autonomie de compréhension et d'appréciation de la situation ; forte de cette connaissance de la géopolitique du Golfe et de l'emprise que les pays du CCEAG peuvent exercer sur les événements se dérou-

lant dans le reste du monde arabe, la France doit renforcer son influence dans cette zone.

Le Printemps arabe, une rupture stratégique.

Une relecture des accords de défense s'impose au vu des bouleversements qui ont secoué le monde arabe et qui ont engendré un nouvel équilibre des pouvoirs : 16 des 22 États membres de la Ligue arabe ont été confrontés en 2011 à l'instabilité politique. Un phénomène d'ampleur qui présente pourtant une forme de spontanéité qui l'a rendu difficilement prévisible. Si l'on n'a pas su le détecter, on en connaît encore moins l'issue : incertaine, elle dépend grandement des solutions économiques durables qui seront proposées à une jeunesse frustrée. Ce qui est certain, c'est que les changements engendrés par ces révoltes sont sans précédent et marquent l'entrée dans une nouvelle ère pour ce que l'on appelle un peu hâtivement le monde arabe.

Parmi ces mutations, l'émergence de l'Islam politique pourrait bien caractériser la plupart des régimes nés de la révolution. Reste à savoir quelle expression prendra cet Islam politique. Certes, il y a des aspirations démocratiques mais il est encore trop tôt pour conclure qu'elles prendront le dessus face à une mouvance islamiste dure, comme celle des salafistes, financée par les pays du Golfe. Plus que jamais, le Moyen-Orient est confronté à des risques de déstabilisation dans une région déjà fragilisée. La crise en Syrie contribue à nourrir l'instabilité régionale. Amplifié par les révolutions arabes, le clivage Sunnites/Chiites devient de plus en plus structurant dans les relations entre États arabes et constitue par là-même un risque stratégique majeur. Autre élément d'incertitude, la succession du roi Abdallah en Arabie Saoudite, qui n'est pas moins que la première réserve de pétrole mondiale ; le risque également que la région bascule dans une course aux armements avec la menace de se doter de l'arme de dissuasion si l'Iran menait à terme le projet nucléaire qui semble être le sien. De nouveaux acteurs sont apparus sur la scène internationale et entendent bien jouer un rôle déterminant : le Qatar semble ainsi se revendiquer comme le successeur de l'Égypte, du temps où celle-ci était le grand médiateur du monde arabe. Le petit émirat s'est distingué tant par une diplomatie hyperactive que par son implication dans les révolutions arabes, notamment par sa chaîne TV, *Al-Jazeera*¹⁵. L'année 2011 a véritablement marqué un tournant dans la politique internationale du Qatar qui a su tirer avantageusement partie de plusieurs facteurs : l'absence de leadership dans le monde arabe ; la victoire du parti islamiste *Ennahdha* en Tunisie avec lequel il entretient d'excellentes relations ; son action diplomatique et militaire en Libye¹⁶. Cette contribution militaire marque d'ailleurs une évolution de la politique extérieure du Qatar : l'Émirat est bien décidé à se doter de ses propres outils d'intervention militaire pour soutenir, par la force si nécessaire, sa politique étrangère ; cantonné à l'activisme diplomatique, il affiche plus clairement l'ambition aujourd'hui de recourir

au *Hard power*. Un élément de plus à intégrer dans la nouvelle lecture de ce monde arabe en pleine transformation.

Au vu de ces bouleversements, « les printemps arabes constituent l'une des principales ruptures stratégiques à laquelle a été confrontée la France depuis 2008¹⁷ ». Aussi, l'arc de crise, tel qu'il était envisagé en 2008, doit marquer cette nouvelle évolution de l'échiquier politique international ; d'abord, cette notion même d'arc de crise n'est pas très heureuse car trop réductrice. On a eu tendance à l'oublier mais le Livre blanc est aussi « un exercice de diplomatie publique » et certains partenaires du Golfe n'ont pas apprécié leur place sur le dit arc de crise¹⁸. Joseph Maïla, directeur de la prospective du ministère des Affaires étrangères suggère ainsi de parler « d'aire d'investissements stratégiques majeurs¹⁹ ». L'une des vertus de la vague des printemps arabes, est sans doute d'avoir mis en lumière la pluralité de ce monde arabe : aussi, regrouper des espaces culturels si différents sous l'appellation unique d'arc de crise ne rend pas une juste vision de cette diversité. L'Afghanistan n'a rien de comparable avec le Qatar...

Face à ces changements, la diplomatie française dans la région doit actualiser son logiciel²⁰. Et la diplomatie de défense doit également intégrer ces nouvelles données.

Quelle diplomatie de défense après le Printemps arabe ?

Les révolutions arabes ont profondément modifié le paysage stratégique, mais ont aussi validé des choix politiques qu'il faut poursuivre : plus que jamais, la diplomatie de défense dans le Golfe persique doit être développée et consolidée. Cette entreprise est à mener au regard des objectifs prioritaires vers lesquels la coopération de défense doit tendre : l'interopérabilité devient un enjeu beaucoup plus pressant qu'auparavant car nous avons dans la région du Golfe persique non plus de simples partenaires d'exercice, mais bien des partenaires opérationnels, appelés à intervenir à nos côtés dans de nouvelles formes de coalitions. Par ailleurs, la France doit renforcer son influence dans cette zone décisive stratégiquement, tant pour garantir ses intérêts que pour assumer son rôle de puissance globale.

1) Développer l'interopérabilité

La Libye a prouvé que des coalitions d'un nouveau genre étaient désormais probables incluant de nouveaux partenaires. La participation de ces pays à des opérations en coalitions apporte une caution arabe indispensable dans des opérations qui peuvent être suspectées d'interventionnisme occidental. Les Émirats Arabes Unis ont été le deuxième pays arabe, après le Qatar, à participer aux opérations militaires pour faire respecter la résolution 1973 du Conseil de sécurité de l'ONU en Libye. La diplomatie de défense dans le Golfe persique doit donc œuvrer dans le sens d'une plus grande interopérabilité entre la France et ses par-

tenaires. L'organisation d'exercices communs va pleinement dans ce sens comme les exercices interarmées *Gulf Shield* réunissant des éléments des armées du Qatar et des Émirats Arabes Unis, l'exercice *Green Shield* avec l'Arabie Saoudite et plus récemment *Gulf 2012* organisé conjointement par les EAU et la France. À cet égard, la base militaire d'Abu Dhabi favorise la conduite d'activités d'entraînement et d'aguerrissement des forces françaises, aux côtés de leurs partenaires locaux.

Il faut ainsi veiller pour l'avenir à entretenir ces exercices conjoints qui participent tout autant à démontrer la qualité des équipements français dans le but de les exporter, qu'à assurer une véritable interopérabilité entre les forces. Celle-ci constitue un outil de rayonnement comme le rappelait l'ancien chef d'état-major de l'armée de l'Air, le général Paloméros : « Si notre armée de l'Air a acquis une dimension internationale, c'est qu'elle jouit d'une vraie reconnaissance de la part des pays étrangers ; à telle enseigne que l'on pourrait parler d'une véritable « diplomatie aérienne » : c'est particulièrement évident avec les Émirats Arabes Unis, le Qatar – qui a participé aux opérations en Libye²¹ (...) ». Le très haut niveau technologique des équipements de ces partenaires de même que la communauté d'armement (chars *Leclerc*, *Mirage*...) renforce la pertinence d'une coopération opérationnelle.

Dans le prolongement d'une interopérabilité plus poussée, il conviendrait aussi pour l'avenir de développer une dynamique de coopération multilatérale ; cette orientation ne recueille pas pour le moment les faveurs des États du Golfe qui sont plus enclins à coopérer sur un mode bilatéral. À l'heure actuelle, ils ne parviennent pas à forger entre eux un climat de confiance permettant une action collective : à titre d'exemple, le sultanat d'Oman est très hostile à participer à des actions en coalition ou multinationales y compris au sein du CCEAG pour la lutte contre la piraterie. Il faudra donc travailler à transmettre à ces pays une culture du multilatéralisme, indispensable à une pleine interopérabilité en coalition.

2) Renforcer l'influence de la France dans le monde arabe

À travers les divers accords de défense qui l'engagent dans le Golfe persique, la France manifeste son intention d'occuper le rang de puissance globale dans une région du monde « névralgique ». Cette ambition repose sur la capacité d'influence de la France dans la région et au-delà, dans le monde arabe. À cet égard, la base d'Abu Dhabi est un levier d'influence majeur. Inaugurée le 16 mai 2009, la base comporte trois implantations distinctes : navale, terrestre et aérienne. Depuis 50 ans, la France n'avait pas ouvert de nouvelle base militaire à l'étranger, ce qui fait de cette implantation « une petite révolution géopolitique » selon les propos de l'amiral Guillaud²². Cette base de défense est d'abord l'expression d'un engagement sans ambiguïté aux côtés de nos partenaires émiriens pour garantir leur sé-

curité. Cette protection s'exerce par le fait même de la présence et la visibilité des forces françaises : le pré-positionnement permanent de forces armées contribue à tenir en respect les éventuels perturbateurs. La base envoie ainsi un signal fort sur la détermination et la capacité de la France à agir pour protéger les EAU, en vertu de l'accord de défense, mais aussi pour sauvegarder les intérêts français dans la région, en préservant ses voies d'approvisionnements énergétiques. Cet ancrage militaire offre de nouvelles capacités de projection de forces dans la région et sécurise deux routes maritimes majeures : l'entrée de la mer Rouge avec la base française de Djibouti (3.000 hommes) et la sortie du Golfe Arabo-persique. La France se retrouve *de facto* aux avant-postes d'une zone stratégique du Golfe persique, à savoir le détroit d'Ormuz. En cas de conflit arabe, américain ou israélien avec l'Iran, la base, située à 200 kilomètres des côtes iraniennes mettra la France en première ligne de ce conflit régional. Le durcissement du contexte politique dans la région doit conduire à ne pas sous-estimer l'occurrence d'un tel scénario : la rivalité entre les monarchies pétrolières soutenues par les États-Unis et l'Iran qui veut s'imposer comme puissance régionale, mais aussi la menace de l'Iran de bloquer le détroit d'Ormuz en cas d'attaque israélienne, place la France au cœur même de cette zone sensible. Plus que jamais, la nucléarisation de la région devient une perspective possible avec un Iran qui ne semble pas vouloir renoncer à l'atome militaire malgré les menaces d'Israël. De plus, il existe un contentieux de longue date entre l'Iran et les EAU au sujet de trois îles situées en plein détroit d'Ormuz²³. Aussi, on mesure bien dans ces conditions, combien la clause de sécurité prévue dans l'accord entre la France et les EAU peut être engageante. Dans cette pou-drière, la base d'Abu Dhabi permet de contenir les tensions en dissuadant toute agression qui ferait basculer la région dans une crise dont les conséquences seraient d'autant plus graves qu'elles se propageraient vite à tous les pays voisins.

En ce sens, cette implantation militaire française s'inscrit dans une logique d'intimidation stratégique²⁴. Autrement dit, il s'agit « en s'appuyant sur la menace d'emploi ou l'emploi effectif, mais limité de capacités et de modes d'action conventionnels, (...) à amener un adversaire potentiel ou déclaré à renoncer à initier, développer ou poursuivre une action agressive, en affectant sa détermination par la crainte des conséquences qu'il aurait à supporter s'il persistait dans son entreprise²⁵ ». Cette intimidation n'a d'impact que si elle affiche une volonté politique forte sous-tendue par des moyens de porter des coups significatifs. Ces moyens doivent être connus comme efficaces par l'adversaire : cette croyance peut ainsi être entretenue par des exercices réguliers visant à démontrer l'efficacité technique et opérationnelle. L'adversaire doit être convaincu que le passage à l'acte l'exposerait à des conséquences sans commune mesure avec le bénéfice escompté. La base d'Abu Dhabi contribue pleinement à cette intimidation stratégique en affichant la capacité de frapper, rapidement. Cette démonstration permanente du caractère opérationnel de nos forces participe de notre politique extérieure, particulièrement pour la prévention de crises. « Notre stratégie d'influence doit s'appuyer sur

l'existence de capacités visibles, quantifiables et reconnues, dont l'engagement, potentiel ou réel, contribue à la manœuvre politico-diplomatique²⁶ ».

Le rôle de la France en qualité de puissance globale dans la région repose aussi sur la surveillance des circuits de prolifération nucléaire. Par sa présence aux EAU, la France dispose ainsi d'un observatoire local et peut exercer une surveillance des flux proliférants. Cette capacité vient encore renforcer son rôle et son influence dans la stabilisation de la région.

Conclusion

Le Printemps arabe a confirmé la nécessité pour la France d'investir la région du Golfe persique pour y affirmer son influence et contribuer à stabiliser une région où se cristallise bon nombre des enjeux sécuritaires présents et à venir. Les choix de la politique étrangère française dans cette zone s'en trouvent de ce fait validés ; mais ils obligent d'autant plus la France dans le paysage stratégique instable né des révoltes arabes. Plus que jamais, elle doit mettre à profit l'aura et le respect dont elle jouit dans cette partie du monde pour contribuer, aux côtés de ses partenaires du Maghreb, du Proche et du Moyen Orient, à la sécurité et à la stabilité régionale. L'œuvre des révolutions arabes est encore inachevée et c'est parce que tout reste à construire que la France doit tenir sa place et son rang dans le monde arabe. Et cela ne doit pas se limiter à une posture mais bien se traduire par une influence agissante.

Notes

1. Rapport d'information n° 207, Commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sur la révision du livre blanc sur la défense et la sécurité nationale : quelles évolutions du contexte stratégique depuis 2008 ?, p. 40.

2. La théorie du cygne noir a été développée par le philosophe Nassim Nicholas Taleb, selon lequel il existerait un certain nombre d'événements imprévisibles, hautement improbables, qui lorsqu'ils se réalisent, peuvent engendrer des conséquences exceptionnelles : le 11 septembre s'apparente ainsi à un cygne noir. cf TALEB, Nassim Nicholas, *Le Cygne noir, la puissance de l'imprévisible*, éd. Belles Lettres, Paris, 2008.

3. Théorisé par le professeur Joseph Nye en 1990 dans son ouvrage *Bound to lead, le soft power* s'appuie sur la capacité d'un pays à influencer le comportement d'un autre pays pour l'amener à adopter le même point de vue par le biais de la séduction culturelle et idéologique, sans recourir à la force (*hard power*). Le clivage *hard/soft power* est cependant dépassé et c'est davantage la combinaison harmonieuse de ces deux concepts qui prévaut aujourd'hui au sein d'une stratégie dite de *smart power*. Celle-ci constitue depuis 2009, la doctrine officielle américaine en matière de politique étrangère.

4. Le CCEAG a été créé le 25 mai 1981 et réunit les pays suivants : Arabie Saoudite, Bahreïn, EAU, Koweït, Oman et Qatar.

5. Koweït : août 1992 ; Qatar : août 1994 ; EAU : janvier 1995.

6. L'Union européenne, en revanche, n'est pas perçue comme un partenaire fiable pour assurer la sécurité des États du Golfe, en grande part parce qu'elle n'apparaît pas comme crédible au plan politique.

7. Sur les discussions parlementaires relatives à cet accord de défense, cf Rapport n° 3455 de la Commission des affaires étrangères de l'Assemblée nationale sur le projet de loi n° 3193, autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement des Émirats Arabes Unis

relatif à la coopération en matière de défense ; Rapport n° 724 de la Commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement des Émirats Arabes Unis relatif à la coopération en matière de défense.

8. HASBANI, Nadim, « France-Émirats : des relations militaires stratégiques ? », Revue *Moyen-Orient*, n°3, décembre 2009 – janvier 2010.

9. Accord entre le gouvernement de la République française et le gouvernement des Émirats arabes unis relatif à la coopération en matière de défense, du 26 mai 2009, art. 4.

10. L'afflux de devises provoqué par le choc pétrolier de 1974 et le besoin de l'Arabie Saoudite de sécuriser ses voies maritimes conduisent le royaume à diversifier le programme de modernisation de ses forces armées. Ainsi, le 11 mai 1980, un accord de coopération militaire dans le domaine naval est conclu entre la France et l'Arabie Saoudite : il porte principalement sur la fourniture par l'État français de matériel à la marine de guerre saoudienne. De même, le 9 octobre 1982, les deux gouvernements signent un accord de coopération et d'assistance militaire dont l'objet est la conduite d'exercices en commun et la formation du personnel militaire saoudien.

11. MALBRUNOT, Georges, « Pourquoi Hollande relance le partenariat avec l'Arabie ? », <http://blog.lefigaro.fr/malbrunot>, publié le 03/11/2012.

12. Dès la fin des années 1990, les EAU engagent une diversification de leur approvisionnement en armes et achètent 80 F-16 aux États-Unis. L'Arabie Saoudite opte aussi pour la diversification des partenaires : Ryad se tourne ainsi vers Moscou pour consolider son arsenal militaire face à l'Iran tout en concluant avec Londres l'achat de 72 chasseurs *Eurofighter Typhoon*. De même, pour le Qatar, depuis 2003, l'Émirat abrite un centre de commandement militaire américain régional.

13. Quelques nations européennes ont tenté de tirer parti du miracle persique : Allemagne, Italie, Pays-Bas, Pologne, Roumanie, République Tchèque, Bulgarie... Mais il s'agit là d'acteurs de second plan et c'est bien entre les États-Unis, la Grande-Bretagne et la France que se joue la prise d'influence dans la région.

14. Sur le Printemps arabe, consulter GUETTA, Bernard, *L'an I des révolutions arabes*, éd. Belin, Paris, 2012 ; GUIDÈRE, Mathieu, *Le choc des révolutions arabes, de l'Algérie au Yémen, 22 pays sous tension*, éd. Autrement, Paris, 2012.

15. Sur la nouvelle diplomatie du Qatar : FIORINA, Jean-François, « Géopolitique du Qatar : Diplomatie du tapis volant ou réel appétit de puissance ? », CLES, note n° 60, 22 mars 2012 ; « Le Qatar pratique une diplomatie pragmatique », analyse de BONIFACE, Pascal, *Challenges*, 16 février 2012 ; DAZI-HËNI, Fatiha, « Désir de puissance : Le Qatar a-t-il les moyens de ses ambitions diplomatiques dans le monde arabe ? », *Actuelles de l'IFRI*, 21 juillet 2012.

16. Sur ce point cf BSIRI, Mourad, « Investissements et diplomatie du Qatar au Maghreb », *Futuribles international*, note de veille, 24 avril 2012.

17. MIRAILLET, Michel, Rapport d'information n° 207, Commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sur la révision du livre blanc sur la défense et la sécurité nationale : « Quelles évolutions du contexte stratégique depuis 2008 ? », p. 37

18. *Id.*, p. 42

19. MAÏLA, Joseph, Rapport d'information n° 207, Commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées sur la révision du livre blanc sur la défense et la sécurité nationale : « Quelles évolutions du contexte stratégique depuis 2008 ? », p. 91.

20. VIGNAUD, Marc, « Virage radical pour la diplomatie française face aux révoltes du monde arabe », www.lepoint.fr, publié le 22/03/2011 ; BARLUET, Alain, « Le printemps arabe réveille la diplomatie française », <http://plus.lefigaro.fr>, publié le 11/10/2011.

21. Compte-rendu n°5 de la Commission de la défense nationale et des forces armées, séance du 17 juillet 2012, session extraordinaire, audition du général Jean-Paul Paloméros, chef d'état-major de l'armée de l'air p. 6.

22. Cité par LEYMARIE, Philippe, « La France, puissance du Golfe », *Le Monde diplomatique*, 17 janvier 2008.

23. Depuis le 30 novembre 1971, le Shah d'Iran décida d'envahir trois îles émiraties situées dans le détroit d'Ormuz. L'Iran occupe toujours ces îles qui sont hautement stratégiques économiquement parlant pour l'exploitation des hydrocarbures.

24. Ce concept a été proposé par le Centre interarmées de concepts, doctrines et d'expérimentations qui lui a consacré une étude : RDIA – 006_IS (2012), Intimidation stratégique, Paris, 2012

25. Étude conduite par le CICDE, RDIA – 006_IS (2012), Intimidation stratégique, Paris, 2012, p. 9.

26. Intervention du général d'armée aérienne PALOMÉROS, Jean-Paul, chef d'état-major de l'armée de l'air, « Garantir à la France une puissance aérienne de premier rang », colloque du 30 mars 2010, Assemblée nationale, Paris.

Visitez notre site web

http://www.au.af.mil/au/afri/aspj/apjinternational/aspj_f/Index_F.asp